

Quel avenir pour la voie professionnelle dans l'enseignement agricole ?

ENSEIGNANT

AUTRES MINISTÈRES

RÉFORMES - JURIDIQUE



M. le DGER est-il si difficile de mobiliser 4 personnes de votre direction générale pour que « l'EA puisse prendre toute sa part dans les discussions afin de présenter ses spécificités et contraintes » comme l'a écrit le Ministre dans son courrier du 23 septembre 22 à l'intersyndicale ?

Déclaration liminaire du SEA-UNSA lors du CNEA du 13 décembre 2022

Quel avenir pour la voie professionnelle dans l'enseignement agricole ?

La réponse pourrait se trouver dans la rénovation de la voie professionnelle conduite par nos ministères de tutelle, à savoir l'éducation nationale et le travail.

effet, le ministère de l'agriculture et sa direction générale en charge de l'enseignement sont très peu présents dans les groupes de travail en vue de la rénovation de la voie pro.

M. le DGER est-il si difficile de mobiliser 4 personnes de votre direction générale pour que « l'EA puisse prendre toute sa part dans les discussions afin de présenter ses spécificités et contraintes » comme l'a écrit le Ministre dans son courrier du 23 septembre 22 à l'intersyndicale ?

Dans les séances des GT, forts intéressants, aucune référence à l'EA n'est faite, ce qui contraste avec les nombreuses citations en terme d'exemple dans les médias ou autres :

- Sur les taux de réussite :rien
- Sur l'orientation sortie 3^{ième}:rien
- Sur les taux d'insertion :rien
- Sur les poursuites d'études :rien
- Sur l'apprentissage :rien
- Sur la mixité des publics :rien
- Sur l'autonomie des EPL :rien
- Sur les statuts des personnels :rien
- Bref :rien de rien !!

Seule une intervention de M. le DG adjoint a permis de parler de cette chose étrange qu'est l'EA pendant 30 minutes. Notons l'intérêt et les questions de l'auditoire.

Les représentants du SEA-UNSA notent des progrès dans les réflexions autour de la voie pro, pour n'en citer que deux :

- L'augmentation de la durée des PFMP fait l'unanimité contre elle (même le patronat)
- Le processus de certification issu de la Loi Pénicaud devrait être revu



Le SEA-UNSA s'étonne aussi de l'absence des représentants de la profession agricole de ces travaux, ont-ils été invités ? Ils ont toute leur place au côté des employeurs des autres branches professionnelles (ex : Medef, CG PME-PMI)

- La réponse à la question posée en introduction pourrait se trouver dans le futur « pacte loi d'orientation et d'avenir agricoles » présenté la semaine passée par le Ministre de l'Agriculture.



Pour le SEA-UNSA les 4 axes proposés sont pertinents, du moins dans leurs libellés, et pourront répondre, nous l'espérons, aux attentes du monde agricole et sociétal.

Mais il se trouve que certains axes se télescopent avec la réforme de la voie professionnelle en cours.

C'est le cas, tout particulièrement, du premier portant sur l'orientation et la formation qui concentre toutes les réflexions menées depuis mi-novembre par l'éducation nationale dans le cadre de la réforme de la voie pro.

A moins que cela soit l'avant-signes d'une reprise en main par le MASA de son autonomie dans le système éducatif... On peut rêver c'est bientôt Noël.



Le SEA-UNSA, qui s'est déjà ému en CTEA de la place prépondérante laissée aux organismes professionnels au travers de l'animation en région par les Chambres d'Agricultures, note l'absence de notre autorité régionale (DRAAF et SRFD) dans la concertation en région. L'avenir du monde agricole passera par l'enseignement agricole et ses institutions ou se réinventera sans lui.



Le SEA-UNSA participera aux différents travaux comme il le fait pour la réforme de la voie pro, ce qu'il ne veut pas dire que nous donnerons un blanc-seing à ces 2 projets.

Petite remarque destinée à nos collègues : cette dernière phrase ne sous-entend pas un quelconque jugement de notre part envers les OS qui ont choisi de boycotter les GT liés à la réforme de la voie pro, nous respectons leur choix.